



TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RESULTAT
(ARTICLE R. 225-83, 6° a) DU CODE DE COMMERCE)

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présente un bénéfice de **203.852.573 €** (deux cent trois millions huit cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-treize euros).

Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 4 mai 2011, il est proposé que ce montant soit affecté comme suit :

Montants distribuables au titre de 2010 :

- Bénéfice de l'exercice :	203.852.573 €
- Report à nouveau au 31.12.10 :	9.800.028 €
- Primes d'apport au 31.12.10 :	8.941.507 €
- Primes d'émission au 31.12.10 :	757.477.676 €
TOTAL	980.071.784 €

Affectation :

- Dotation à la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice) :	10.192.629 €
- Dividende :	206.502.445 €
- Report à nouveau après affectation :	0 €
- Primes d'apport après affectation :	5.899.034 €
- Primes d'émission après affectation :	757.477.676 €
TOTAL	980.071.784 €

Il est proposé à l'Assemblée de décider la distribution, au titre de l'exercice 2010, d'un dividende de un euro et dix centimes (1,10 €) par action. Le montant global de dividende ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 28 février 2011 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre cette date et la date de mise en paiement du dividende suite à l'exercice d'options de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et ayant droit audit dividende.